

REUNION ORDINAIRE DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPEEN DU 23/04/2013

Étaient présents :

Mmes et MM.

Représentants de la Direction :

**Jean-Philippe Roesch
Galliane Touze
Franck Fanguiero**

Représentants Européens des salariés Belgique :



Fabien PIERRE	FGTB / ABVV Secrétaire adjoint.
Pascal JUNG	FGTB / ABVV
Laurent Vanhaelen	FGTB / ABVV
Geneviève Raoul	FGTB / ABVV
Aernout Tuytel	CSC / ACV

Représentants Européens des salariés France :



Fatima BELHACHEMI	CGT (ECS)
Giovanni SERRAVALLE	CFE/CGC
Sébastien GENDRE	CFTC
Nelson MARQUES	CGT
Salim AZZI	CFDT
Frédéric Madeleine	CGT

Excusée

Marie-Josèphe AZZOPARDI CFE/CGC Secrétaire.

Lieu : Horizon Chaussée de Louvain 1930 Zaventem Belgique.

Ordre du jour de la réunion ordinaire du Comité d'Entreprise Européen

Document joint en annexe, « Charte Ethique - présentation.pdf » et « Réorganisation - présentation CoEE 2013.pdf, Econocom Rapport annuel 2012.pdf, Econocom annonce son nouveau plan stratégique 201304240.pdf »,

I.	PROJET DE REORGANISATION JURIDIQUE	3
II.	CHARTRE ETHIQUE ECONCOM	4
III.	CHIFFRE GROUPE/CHIFFRE D'AFFAIRES	6
IV.	STRATÉGIE DU GROUPE	8
V.	OSIATIS	12
VI.	DIVERS	17

I. Projet de reorganisation juridique

L'opération a débuté en 2010 avec le repositionnement des sociétés françaises sous la holding Français Econocom SAS. Pour rappel, les deux objectifs de cette réorganisation, sont d'aligner l'organisation opérationnelle sur l'organisation juridique et ainsi de rapprocher les sociétés ayant une activité similaire dans un même pays, mais également de simplifier l'organisation juridique. Le groupe comporte plus 50 sociétés dont 3 ont déjà disparu au cours de la réorganisation. En revanche, 5 nouvelles sont apparues, dont 1 création et 4 acquisitions.

Le cadre général de la réorganisation, prévoit un principe d'une société par activité et par pays tout en tenant compte des spécificités des Pays, notamment en terme de fiscalité, qui pour certain pays sont des facteurs déterminants qui orientent le sens de la réorganisation. (Opération juridique parfois trop couteuse au regard du bénéfice).

En 2012, le travail de réorganisation sur la France, l'Italie et la Belgique a été effectué comme le prévoyait le plan.

Pour cette année, il est prévu de travailler sur la réorganisation de l'Espagne, l'Angleterre, les Pays-Bas ainsi que l'Allemagne.

Concernant l'Espagne, le projet prévoit que les 2 entités juridiques, ECS qui produit des activités de Services et des activités de Location et Econocom qui ne produit que de la Location, soient tout simplement fusionnées.

Concernant l'Angleterre, la société ECS UK et la société Econocom sont toutes les deux positionnées sous Econocom Groupe. L'opération consiste maintenant à fusionner les 2 sociétés. ECS UK contenant environ 50 salariés et Econocom contenant 1 seul collaborateur, l'effectif justifiant, entre autres, le sens de la réorganisation.

Les sociétés des Pays-Bas, seront réorganisées en redistribuant les activités de la société Econocom BV, qui produit à la fois de la Location et des Services, vers les sociétés, Econocom Nederland qui produit de la Location et vers Econocom Managed Services pour la partie des activités de Services. Il résultera uniquement 2 entités opérationnelles à l'issue de l'opération.

Les membres du comité souhaitent connaître le nombre de salariés concernés par ces réorganisations juridiques et opérationnelles.

La Direction indique que concernant les Pays-Bas, 25 salariés sont impactés.

Les membres du Comité demandent à connaître, pour la prochaine réunion, le nombre de personnes impacté par toutes les réorganisations.

II. Charte Ethique Econocom

Le programme de développement durable d'Econocom, RSE, a démarré depuis quelques années et a pris son ampleur en 2012 grâce au lancement du programme « Eco Responsable ».

En octobre 2011, Econocom a procédé au lancement en France du programme « Share ». L'opération a été un succès et permet maintenant de poursuivre le programme. L'orientation générale de ce programme est maintenant de promouvoir ce type d'initiative dans les autres pays.

En janvier 2012, le groupe Econocom adhère au pacte mondial des Nations unies, réunissant plus de 10 000 organisations dans 145 pays. Les sociétés se réunissant sous cette bannière ont pour objectif de traiter du développement durable dans un cadre défini et structurant.

En 2012, Econocom poursuit son engagement en faveur de l'environnement et lance son initiative « Eco Responsable ». Ce programme engage quelques grandes orientations dans le développement durable, comme les ressources humaines, l'environnement, mais également la lutte contre la corruption.

Les membres du comité souhaitent savoir si ces initiatives sont assujetties à des obligations de résultat.

La réglementation impose maintenant l'obligation de suivre un certain nombre de critères qui peuvent être audités. La pression du marché est également une motivation supplémentaire à prendre en compte, car les initiatives concernant le développement durable sont maintenant examinées par les clients dans le cadre des appels d'offres.

Parmi les obligations du pacte mondial, Econocom a fait le choix de produire un rapport d'avancement des initiatives décidées par la Direction. Le premier rapport d'avancement RSE a été produit en début de cette année. Ce document est disponible sur le site Internet d'Econocom, mais également sur le site des Nations Unies.

En début de cette année, Econocom a produit sa charte éthique. Galiane Touze est maintenant responsable de ce projet et à cette occasion, Manon Petit, étudiante en Master RSE, a été prise en stage 3 jours par semaine pour l'aider à développer ce projet, qui est primordial pour Econocom.

La Direction précise les trois raisons qui ont motivé la création d'une charte éthique. D'une part, le souhait de formaliser les objectifs dans un document de référence, consultable par l'ensemble des acteurs, des collaborateurs et des clients. La seconde raison de l'existence de la charte et qu'il s'agit d'un engagement pris lors de l'adhésion au pacte des Nations Unies. Enfin, beaucoup de clients et partenaires souhaitent maintenant savoir si Econocom développe une démarche RSE et dispose d'une charte éthique. L'absence de charte éthique et de plus en plus souvent éliminatoire aux réponses d'appel d'offres.

Les membres du comité demandent à savoir quel type de société impose la charte éthique et serait susceptible d'écarter Econocom de ses fournisseurs en raison de son inexistence.

La Direction précise que tous les grands groupes demandent maintenant à leurs prestataires de justifier de leur démarche en matière de développement durable. Econocom exige également de la part de ses prestataires de justifier de leur engagement dans ce domaine.

La charte éthique est structurée selon 6 grands principes fondamentaux. Elle est disponible sur le site Intranet du groupe et est disponible en 6 langues.

La Direction précise à titre d'exemple, qu'un des domaines dans lequel la charte éthique trouve son application, est dans le cadre où Econocom offre des cadeaux à ses clients et où la question de la corruption est posée afin de vérifier si l'acte est en conformité avec les principes de la charte éthique Econocom.

La Direction indique que dans le cadre de ce projet, il s'agit à l'instant, d'une orientation et que l'application de la charte trouvera sa pleine mesure avec le temps. En exemple, la politique voiture n'imposera probablement pas l'achat de véhicule électrique alors que la démarche RSE le préconise.

La Direction prend l'engagement de communiquer auprès de tous les collaborateurs du groupe, sur le sujet de la charte éthique, son application, et sa disponibilité à la consultation.

Les membres du comité s'interrogent sur le choix de la marque de véhicule proposée aux collaborateurs d'Econocom, et notamment les raisons qui poussent les décisionnaires à conserver les constructeurs actuels au détriment de marque plus avancés en matière de respect de l'environnement et d'écologie.

La Direction précise que certaines actions ont déjà démarré dans le domaine de la protection de l'environnement, notamment dans le choix des modèles de véhicules proposés, qui tiennent maintenant compte des taux de pollution et des consommations de carburant. À titre d'exemple, les véhicules de type 4x4 ne sont plus proposés aux collaborateurs. Néanmoins, les réalités économiques ne permettent pas encore de traiter le sujet de façon globale. Multiplier les marques de véhicule dans le parc Econocom, représenterait un coût plus important qu'en limiter le nombre.

Les membres du comité souhaitent savoir si les « indépendants » sont également impactés par les engagements de la charte éthique.

La Direction indique qu'il est difficile d'imposer les engagements pris par Econocom aux indépendants. Néanmoins, il y a la volonté de partager ses valeurs d'éthique et de respect de l'environnement auprès de tous les acteurs du groupe Econocom.

Les membres du comité souhaitent savoir qu'elles sont les conséquences du non-respect de la charte éthique.

La Direction précise que rien n'est parfait dans ce domaine, mais la volonté d'amélioration est réelle et présente. En revanche, l'absence de publication du rapport auprès des Nations Unis peut avoir pour conséquence la radiation de la société auprès de l'organisation.

Les membres du comité soulignent que les préoccupations des salariés en cette période de crise sont ailleurs et souhaitent savoir ce que la Direction envisage pour mieux impliquer les collaborateurs du groupe à l'application de la charte éthique.

La Direction précise que la charte éthique contient un volet social qui doit impliquer chaque salarié dans l'Entreprise.

Les membres du comité indiquent que concernant la charte éthique où il est fait mention d'ampoule halogène, il serait préférable de remplacer la désignation de cet équipement par le nom « Ampoule basse consommation ».

La Direction prend note de la remarque.

III. Chiffre groupe/Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires des activités Location Benelux a diminué de 85 millions d'euros par rapport à 2011. En revanche, les chiffres des autres activités ont sensiblement augmenté et notamment pour l'activité Telecom qui affiche très belle performance. À noter que la production de l'activité de Location pour les autres pays autres que le Benelux, sont également sur une croissance du chiffre d'affaires.

Le résultat net du groupe pour l'année 2012 est en hausse du fait notamment de l'absence de frais exceptionnels. En 2011, des coûts de réorganisation, financiers et fiscaux avaient grevé le résultat et ces investissements n'ont pas été reconduits en 2012.

Les membres du comité souhaitent savoir si les acquisitions de société sont à imputer aux dépenses exceptionnelles.

La Direction précise que les achats de société sont à considérer dans la catégorie investissement. En revanche, les frais de transaction, les frais d'avocat, sont à imputer aux coûts exceptionnels.

La Direction indique que l'ensemble des activités sont en progression hormis la Location.

En début d'année 2012, la trésorerie était de 145 millions d'euros alors qu'en fin d'année celle-ci n'était plus que de 80 millions. Une partie de la justification de la baisse de la trésorerie provient du fait, notamment, que le groupe a remboursé ses dettes « court terme », à hauteur de 45 millions d'euros. À noter également, 20 millions ont été investis en acquisition de société, 10 millions ont été versés en dividende, 16 millions ont été utilisés pour l'achat d'action.

La Direction indique que concernant la dette nette (la dette moins la trésorerie), était à hauteur de 31 millions d'euros.

Les membres du comité souhaitent savoir si les versements de dividende aux actionnaires vont être abordés au cours de cette réunion.

La Direction précise que le bilan projeté ne fait pas état des dividendes.

Les membres du comité soulignent que si les documents avaient été fournis avant la réunion, les questions auraient pu être préparées en amont.

La Direction précise que les documents sont disponibles et consultables sur le site internet depuis environ 1 mois. Néanmoins, la direction indique que le montant des dividendes s'élève à 10 millions d'euros sur 145 millions dépensés.

La Direction précise également que le résultat net du groupe s'élève à 47 millions d'euros et seul 1/5 ème est reversé aux actionnaires, ce qui est peu au regard de ce qui se pratique dans les autres

sociétés. Usuellement, 1 tiers est généralement reversé sous forme de dividende auprès des actionnaires.

Les membres du comité font état de leur inquiétude du fait qu'à l'aboutissement de l'acquisition OSIATIS, la trésorerie sera nulle.

La Direction précise que la Trésorerie Econocom le permet et que les deux groupes génèrent également une trésorerie sur une année, équivalente à l'investissement en cash demandé par le montage financier de l'acquisition. Le plan d'investissement ainsi réalisé ne déstabilise par le groupe Econocom et par l'émission des actions, renforce de 100 millions d'euros la situation du groupe.

La Direction souligne qu'après l'acquisition Osiatis, le groupe Econocom se positionnera dans les 10 premières sociétés de Services en Europe.

Concernant 2013, La Direction indique un chiffre d'affaires de 375 millions d'euros pour le premier trimestre, correspondant à une croissance de 5 pour cent par rapport à l'année précédente.

L'augmentation se justifiant d'une part, par une croissance organique de 2 %, mais également par l'achat des nouvelles sociétés qui participent aux chiffres d'affaires à hauteur de 3 %. Les activités, Location et Distribution ont contribué significativement à cette augmentation. En revanche, l'activité Telecom qui avait fait un excellent premier trimestre 2012, a légèrement baissé sur la même période en 2013.

La Direction annonce que les informations suivantes relèvent d'un caractère confidentiel jusqu'à la diffusion d'un communiqué de presse qui sera réalisé le 24 mai 2013. À ce titre, il est rappelé que les membres assistants à la réunion CoEE on interdiction d'acquérir des actions de société ou même de communiquer des informations en rapport avec le sujet suivant et cela jusqu'à la diffusion du communiqué de presse.

IV. Stratégie du groupe

Le marché actuel demande la mise à disposition totale et à tout moment des outils, provoquant ainsi des nouveaux usages ou le digital est omniprésent grâce, entre autres, à l'utilisation de multiples capteurs numériques. Toutes ces transformations d'usages et de technologie imposent une prolifération des données qu'il est nécessaire de traiter dans son ensemble.

Les outils numériques sont maintenant au cœur de la société et se retrouvent dans tous les secteurs, à l'hôpital pour aider le corps médical ou encore dans les centres commerciaux ou des bornes interactives sont à disposition des clients. Les clients souhaitent maintenant acquérir ce type de technologie à l'instar d'un service, sans engager de gros investissements, sur des périodes parfois courtes ou bornées dans le temps, ou même encore bénéficier de ce type de service ponctuellement et à l'usage.

Compte tenu de cette analyse, Econocom souhaite investir dans le développement des services numériques en capitalisant sur l'expérience des services de Location.

À l'instar des offres « bundler » de type, « Papyrus », Econocom va promouvoir de nouveaux types de service intégré qui vont au-delà de l'informatique et des télécoms. Pour supporter ces nouveaux types de service, cela suppose une plus forte implication dans le business des clients, de parler le même langage communautaire, mais également de se former aux métiers de nos prospects. Cela implique également qu'Econocom dispose d'acteurs qui soient formés aux environnements cibles.

Econocom ne pouvant pas être dans tous les métiers, les secteurs du médical, du « Retail », de l'éducation et de l'industrie ont été ciblés comme les priorités de ces nouvelles offres.

La Direction précise qu'Econocom a de bons atouts pour développer ce nouveau Business, notamment par le fait que les ingénieurs et techniciens sont déjà présents dans la société, mais également l'expérience acquise des activités de Location représente un modèle réutilisable. Econocom dispose de capacité de fourniture, de déploiement et d'intégration de produit grâce aux activités de Distribution. Un autre atout particulier pour promouvoir ces services provient de la double compétence, informatique et télécom que le groupe possède.

Enfin, la structure financière stable, le goût prononcé pour l'entrepreneuriat, ainsi que l'envergure européenne d'Econocom, sont autant de motivation à se lancer dans l'élaboration de ces nouvelles activités.

L'objectif de ces nouveaux services et d'une part, de faire progresser le Business de nos clients, mais également d'assurer le développement de nos employés dans une entreprise dynamique et novatrice et qui offre encore plus de possibilités d'évolution. Et d'autre part, de renforcer les liens avec nos partenaires et représenter pour eux une source d'innovation. Enfin et bien évidemment grâce au développement de ces nouveaux services, les actionnaires Econocom, bénéficieront des retombées financières de ce Business.

La Direction précise ses ambitions de positionner Econocom en qualité de pionnier européen dans l'intégration technique et financière des technologies digitales. Et pris en exemples les hôpitaux, très demandeur de solution numérique, mais qui non pas nécessairement les ressources financières pour l'intégrer dans leurs activités. Econocom de par son expérience de la Location et de ses ressources techniques dispose de cette double compétence qui permet de produire ce type de service et de l'offrir à ses clients.

Concernant les ambitions financières, la Direction indique qu'à ce jour la société génère 1,5 Milliard d'Euros de chiffre d'affaires et souhaite doubler ce chiffre grâce aux opérations en cours. La Direction souhaite également doubler le résultat du groupe, pour passer de 74 millions d'euros à 150 millions d'euros et précise qu'à la lecture de ce dernier chiffre, le taux de profitabilité n'augmentera pas, et cela, par le fait que ce type de service nécessitera des investissements significatifs et notamment dans le domaine de la formation des forces commerciales.

Les membres du comité souhaitent savoir à quel domaine se rapportent les termes de rentabilité et de profitabilité qui sont utilisés dans la présentation.

La Direction précise que les termes de profitabilité ou rentabilité utilisés dans cette présentation se réfèrent à l'entreprise et qu'il s'agit du taux de résultat par rapport au chiffre d'affaires. La rentabilité pour l'actionnaire n'est pas abordée dans ce « slide » et il convient à chaque actionnaire de porter un jugement sur la rentabilité du groupe dans lequel ils détiennent des parts.

La Direction précise ses moyens pour soutenir ses ambitions. 1/3 de cette croissance proviendra des acquisitions, environ 500 millions d'euros de chiffre d'affaires. Un autre tiers proviendra des offres autour des outils numériques, les « Smart », qui ne sont ni des outils télécom ni des outils informatiques. Enfin, la Direction prévoit, pour obtenir l'augmentation du chiffre d'affaires à hauteur du troisième tiers, une progression des offres Econocom. L'amélioration de la coopération entre toutes les activités et également un axe de progression qui devrait permettre d'aider à obtenir le résultat ambitionné. Enfin, la Direction souhaite qu'il y ait au moins 6 pays pour lesquels les activités de Location, distribution et Service soient produites. Pour exemple, à l'horizon 2017, Econocom devrait délivrer de la Distribution en Italie et en Espagne.

La direction indique qu'une première affaire est déjà signée pour l'Italie, avec la Distribution de produit Apple.

Les membres du comité souhaitent savoir si la Direction confirme ses ambitions d'acquérir une vingtaine de sociétés au cours des 5 prochaines années.

La Direction confirme ses ambitions et précise qu'il y a déjà eu 5 acquisitions réalisées l'année dernière. Il est précisé également que les acquisitions ne soient pas nécessairement des achats de société très importante en effectif ou chiffre d'affaires. À l'instar d'une petite société en Belgique qu'Econocom a rachetée, qui ne contient que 2 salariés et qui couvre le secteur médical, cet achat permet d'acquérir de façon immédiate une crédibilité dans le secteur concerné.

La Direction précise que toutes les activités sont concernées par la commercialisation et la production de ces nouveaux services. Les clients qui achètent à Econocom des services Télécom ou informatique sont susceptibles demain de vouloir acquérir des services numériques auprès de leur même fournisseur. Si les années précédentes Econocom a réussi à se maintenir sur le marché alors que le secteur du PC s'est érodé, c'est notamment en partie grâce au fait qu'Econocom a su anticiper la distribution de tablette et d'écrans multimédias. Néanmoins, la Direction précise qu'il reste encore les services à développer autour de tous ces actifs numériques.

Les membres du comité souhaitent savoir si les rapprochements juridiques des sociétés du groupe sont susceptibles de produire de la croissance.

La Direction précise son ambition de revenir à un modèle équilibré des activités. Avant l'acquisition d'ECS, Econocom disposait d'un modèle qui représentait 50 % de « Location » et 50 % de Distribution et de Services. En revanche, ECS représentait 90 % de « Location » et 10 % de

Services, ce qui, après acquisition, déstabilisait l'équilibre des activités. La Direction se donne maintenant pour objectif de revenir à un équilibre entre ces activités pour l'année 2017.

La Direction précise la stratégie mise en œuvre pour développer ce nouveau Business et notamment que les plans d'action ne seront pas nécessairement les mêmes dans tous les pays. 4 catégories sont définies se déclinant ainsi en 4 plans d'action différents. La France et la Belgique sont les fers de lance de ce nouveau Business du fait que toutes les activités sont déjà produites dans ces pays. Le plan d'action pour ces pays et de conduire le changement vers les solutions numériques, car le groupe possède déjà toutes les compétences pour le développer.

Une seconde catégorie qui comporte, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas, qui ne produisent par pour l'ensemble des activités du groupe, et pour lesquels il sera nécessaire de compléter le dispositif et de développer les activités manquantes.

L'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la République tchèque, la Pologne et la Roumanie font partie de la troisième catégorie ou parfois, Econocom est présent sur un seul des métiers, mais qui reste malgré tout de faible envergure ? L'objectif est de faire croître le business sur les métiers déjà présents dans ces pays.

Enfin, la quatrième catégorie contient les pays pour lesquels Econocom n'a pas de représentation ou ne fait pas de chiffre d'affaires, mais pour lesquels la Direction du groupe souhaite les voir se développer ? Le Canada ou les États-Unis sont les cibles qui seront investies par la filiale canadienne. À ce titre, il est à noter que le Canada vient de signer sa première affaire pour 2 millions d'euros. L'objectif chiffré pour l'Amérique du Nord est de l'ordre de 10 ou 20 millions d'euros. Les autres pays où la Direction ambitionne de se positionner sont le Mexique, où Econocom est déjà présent via la filiale Ernestel, mais également le Mexique, le Brésil et les pays scandinaves.

Les membres du comité souhaitent connaître l'avenir de l'agence ex ECS qui se trouve en Chine, s'interrogeant sur le contexte qui pourrait être propice au développement.

La Direction indique que le contexte « politico/économique » pourrait être propice aux business, mais qu'il était impossible d'y travailler notamment dans le domaine des activités de Location.

Les membres du comité souhaitent savoir s'il est prévu de créer des activités offshores en Roumanie ou dans les autres pays où Econocom ambitionne de se développer.

La Direction indique qu'il n'y a pas de projet de création d'activité offshore à ce jour. En revanche, les projets de développement dans les pays ont pour objectif de permettre de servir les clients qui ont déjà des filiales dans ces pays.

La Direction poursuit en détaillant le plan de mutation du groupe, en 8 points clés. Il s'agit pour Econocom, d'une part, de transformer les services pour obtenir une représentation plus importante en regard des concurrents, mais également en faisant évoluer nos expertises et nos compétences pour être en mesure de répondre aux enjeux du numérique. Le second point, du plan de mutation prévoit de cibler les clients plus précisément et de démarcher plus particulièrement les sociétés de taille intermédiaires, qui ont entre 2000 et 10 000 salariés. Des sociétés de cette taille étant similaires au groupe Econocom, des similitudes de fonctionnement et des problématiques existent et par conséquent permet une meilleure compréhension des difficultés que rencontrent ces clients. Il convient également de structurer et de promouvoir : « l'offre Smart » auprès des clients, mais également d'intensifier la formation des collaborateurs Econocom. L'amélioration de la cohérence des offres Econocom est également nécessaire pour recentrer les compétences. À l'instar de

Télécom, il faudra encourager et promouvoir l'innovation et notamment renforcer les relations avec les partenaires pour s'appuyer sur leur expertise. Ces mutations ne peuvent faire l'économie d'adaptation des organisations commerciales, mais également des fonctions supports, telles que les moyens généraux, l'informatique ou encore les services financiers.

Enfin, tout changement significatif se doit de mettre les hommes au cœur du projet afin qu'il l'accompagne avec enthousiasme. Ainsi, l'information et la formation seront largement utilisées pour stimuler les motivations.

Les membres du comité font remarquer que de gros efforts d'organisation devront être effectués afin d'éviter notamment de positionner une multitude d'interlocuteurs commerciaux face aux clients.

La Direction précise que tous les commerciaux ne seront pas nécessairement spécialisés. En revanche, les commerciaux à spectre plus généraliste pourront s'appuyer sur les compétences spécifiques pour faire aboutir les démarches commerciales.

V. Osiatis

La Direction spécifie que l'achat du groupe Osiatis est total puisqu'il implique l'acquisition de la maison mère d'Osiatis.

Les deux groupes sont entrés en négociation exclusive et les prochaines étapes du processus d'acquisition impliquent, une revue des comptes dans les deux sociétés, Due Diligence croisée, puisque l'achat s'effectuera partiellement en actions Econocom groupe. Le processus se poursuivra par l'information et la consultation des instances représentatives du personnel des deux groupes afin de respecter les obligations sociales légales, puis interviendra la finalisation des aspects contractuels de l'opération, avec pour objectif la signature du contrat d'acquisition dans les deux mois à venir.

Après la signature des actes, il conviendra de soumettre le dossier aux autorités de la concurrence, en France et probablement également à Bruxelles pour valider les aspects concurrentiels du nouveau groupe ainsi créé. Après accord de cette instance, l'opération d'acquisition pourra être finalisée.

L'achat par Econocom concerne 51 % des actions du groupe Osiatis (acquisition du bloc majoritaire). Econocom aura alors l'obligation après finalisation, de lancer une offre publique (offre publique mixte) auprès des autres actionnaires afin de leur proposer une offre de rachat équivalente. Cette étape est prévue pour cet automne.

Les membres du comité souhaitent savoir comment se déroulera la fusion des deux sociétés.

La direction précise que le processus d'acquisition se déroulera au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre 2013. Comparativement à l'achat du groupe ECS, le déroulement de l'opération prendra un peu plus de temps du fait notamment de l'étape OPM qui oblige à des délais légaux pour le respect de l'opération. Obligation de proposer le rachat des actions aux petits actionnaires.

L'action Osiatis a pris environ 29 % depuis l'annonce de l'opération, démontrant un signe positif des marchés financiers, soulignant la crédibilité de l'opération.

Les membres du comité souhaitent savoir qui est l'actionnaire majoritaire d'Osiatis.

La Direction indique que, Walter Butler, l'actionnaire majoritaire, a acquis il y a une quinzaine d'années, la société Tominfor afin de la faire prospérer de façon efficace, pour aboutir à Osiatis qui bénéficie maintenant d'une très bonne réputation sur le marché et dégage une rentabilité opérationnelle de l'ordre de 7 %.

Les membres du comité soulignent qu'à leur connaissance Walter Butler n'a pas que des succès à son actif, faisant référence aux difficultés de la société Virgin.

La Direction revient sur le parcours d'Osiatis et de l'acquisition de Tominfor, qui était en difficulté à l'époque et évoque la réussite de Walter Butler à faire évoluer positivement cette société. La Direction fait état également du très bon positionnement d'Osiatis, notamment pour la reconnaissance dont jouit la société en matière de qualité de service et l'industrialisation de ses processus. La Direction précise que Walter Buckler est un entrepreneur financier et qu'à ce titre, tous les entrepreneurs connaissent des succès et des échecs.

Econocom étant leader en activité de « Location », et faisant partie également des 5 premiers distributeurs en Europe, l'acquisition Osiatis permet un bon positionnement en regard des grosses sociétés comme CAP Gemini, Atos ou Neurone.

Les membres du comité souhaitent savoir si la société Neurone est plus importante en terme d'effectif que l'entreprise Econocom.

Neurone est une société très internationale et la Direction ne connaît pas réellement la taille de cette Entreprise. En revanche, Osiatis est une société particulièrement française avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 90 % réalisé sur le territoire français. Néanmoins, Osiatis a une petite représentation en Europe de l'Est, en Belgique, en Espagne, mais également une participation au Brésil.

Les membres du comité souhaitent connaître le coût de l'acquisition Osiatis.

Sur la base d'une acquisition totale, qui dépend donc du résultat de l'opération de l'offre publique, le montant discuté est de l'ordre de 175 Millions d'Euros. Ce montant, réparti de 105 millions d'euros payés en action Econocom Groupe, et 70 Millions payés en plusieurs versements en fonction des capacités de cash flow d'Econocom.

Les membres du comité souhaitent connaître l'avantage de financer l'achat en dilution des actions Econocom plutôt que payer la totalité en Cash.

La Direction indique que l'augmentation de capital permet la création de titre et solidifie financièrement la structure. En revanche, l'inconvénient d'émettre des titres est que cela dilue l'actionariat. Concernant Jean-Louis Bouchard qui détient 50 % du groupe à ce jour, il détiendra à l'issue de l'opération, environ 42 % du nouveau groupe.

Les membres du comité souhaitent savoir si la trésorerie du groupe Econocom sera impactée par l'acquisition.

La trésorerie sera bien évidemment utilisée à hauteur des capacités de production des deux groupes. Environ 55 millions d'Euros par an pour Econocom et 15 millions d'euros par an pour Osiatis, permettant l'atteinte des 70 millions d'euros nécessaires à l'opération. Le bilan du groupe ne s'en trouvera pas perturbé et il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à des prêts bancaires.

Les membres du comité font remarquer à la Direction qu'après l'acquisition, le groupe ne disposera plus de trésorerie.

Le groupe Econocom annonce en fin d'année 2012, 30 millions de dettes nettes, environ 80 millions de trésoreries, et 110 millions de dettes, dont 80 millions d'un emprunt obligataire qui ne sera vraisemblablement jamais remboursé, car convertis en action Econocom. Le groupe Econocom a, de toute évidence, une bonne trésorerie, mais également une grande capacité à générer de la trésorerie. Le groupe possède 150 Millions d'Euros de fonds propre et une dette de 30 Millions d'Euros en fin d'année 2012, ces chiffres attestant, entre autres, d'une bonne gestion financière des entreprises.

Les membres du comité souhaitent savoir ce que l'acquisition Osiatis va apporter au groupe Econocom.

La Direction précise que la partie Services du groupe Econocom n'est pas suffisamment importante pour industrialiser les processus. Avec cette nouvelle taille critique, le nouveau groupe permettra un meilleur maillage sur le territoire, permettra d'obtenir une plus grande visibilité pour atteindre les clients sur le marché, mais également permettra d'attirer de nouveaux talents dans le groupe et de soutenir efficacement les offres « bundlé ».

Les membres du comité souhaitent connaître la stratégie et le plan d'action envisagée après l'acquisition.

La Direction indique qu'il s'agit là de la première étape. La semaine prochaine, il sera procédé aux « Dues — Dilligence ». À l'aboutissement de ces étapes, il sera possible d'établir un plan d'intégration. Il est à noter que le processus d'intégration se fait en parallèle de l'acquisition, mais qu'à ce jour, il n'est pas possible de se positionner sur une éventuelle fusion des sociétés.

Dans les deux mois à venir, les étapes seront les « Dues Diligences », la finalisation des négociations puis les informations consultation des instances représentatives du Personnel La Direction précise que l'objectif est la signature à fin juin 2013.

Les membres du comité souhaitent savoir si après la signature de l'acquisition, en conséquence à fin juin, les offres commerciales Osiatis seront elles toujours commercialisées sous l'enseigne Osiatis.

La Direction précise que pour le moment rien n'est décidé. Il est à noter qu'Osiatis bénéficie d'une meilleure visibilité qu'Econocom en matière de Services. La société Osiatis, grâce à son offre « Cloud » notamment, a enregistré une croissance organique de 10 % l'année dernière.

Les membres du comité s'interrogent sur l'éventualité d'un changement de nom d'Econocom au profit de l'enseigne Osiatis.

La Direction précise que tout est envisageable, mais que ce sujet n'a pas été abordé et par conséquent rien n'est décidé à ce jour.

Les membres du comité souhaitent savoir si l'offre « Cloud » est un service aussi aboutit qu'annoncé par la société Osiatis.

La Direction précise que le travail de la « Due-Dilligence » permettra de répondre à ces questions. Lors de cette phase, les aspects Business, sociaux et financiers seront étudiés. La Direction fait état de son enthousiasme à procéder à l'acquisition.

Les membres du comité indiquent partager cet enthousiasme et espèrent que l'acquisition profitera également aux salariés et non pas uniquement aux actionnaires.

Les membres du comité souhaitent connaître la position juridique de l'acquisition dans l'organigramme juridique.

L'acquisition est financée par Econocom Groupe, la société belge, du fait qu'une partie du financement est effectuée par le biais des actions. En revanche, une réflexion sera engagée afin de positionner juridiquement Osiatis, au mieux des intérêts du groupe.

Les membres du comité souhaitent connaître le volume d'action qui sera échangée entre les actionnaires.

La Direction précise que si l'opération aboutit, il y aura 17 millions d'actions qui seront créées. Après finalisation, il y aura 110 millions d'actions sur le marché. Jean-Louis Bouchard, qui détient environ 50 % des actions avant l'acquisition, en détiendra 42 % après finalisation de l'opération. Walter Buckler qui détient 43 % d'Osiatis, détiendra après opération 6, 5 % d'Econocom. Jean-Louis Bouchard reste l'actionnaire de contrôle du groupe Econocom.

Les membres du comité souhaitent savoir quels sont les pays où Osiatis est présent en regard des pays où Econocom n'a pas de représentation.

La Direction indique que la société Osiatis est présente au Brésil pour un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros, en Autriche également pour un chiffre d'environ 6 millions d'euros, un peu d'activité aux Benelux avec une centaine de salariés, et en Espagne où le chiffre d'affaires est significatif puisqu'il atteint environ 12 millions d'euros. Econocom, avec l'arrivée d'Enestel en Espagne dégageait 110 millions d'euros dont 95 en activité de Location. Avec l'arrivée d'Osiatis et sa filiale Services espagnole, l'effectif doublera pour atteindre environ 200 collaborateurs. Osiatis est également présent en République tchèque et en Hongrie. En revanche, Osiatis n'est pas présent en Italie et en Allemagne.

Les membres du comité souhaitent savoir combien de Comités d'Entreprise sont présents au sein du groupe Osiatis.

La Direction indique ne pas avoir encore cette information.

Les membres du comité indiquent que la société Osiatis n'a pas encore totalement intégré l'une de leurs dernières acquisitions, la société ESR.

La Direction poursuit en indiquant que Walter Buckler détient 43 % d'une société, Osiatis, qui vaut 110 millions d'euros. Après l'opération, celui-ci détiendra 6,5 % de la société Econocom, qui vaut 600 millions d'euros et il va également bénéficier de 28 ou 30 millions d'euros de cash.

Les membres du comité souhaitent savoir quels sont les sites en France où sont implantés les locaux d'Osiatis.

La Direction indique que le siège social d'Osiatis se trouve à Velizy, et que les sites Osiatis en France sont nombreux.

Les membres du comité souhaitent savoir, compte tenu de l'actualité de Walter Buckler, et notamment des problèmes connus de la société Virgin, si la vente d'Osiatis et à mettre en rapport avec les difficultés de Virgin.

La Direction précise qu'il n'y a théoriquement pas de lien entre les difficultés de Virgin et l'opération d'acquisition en cours. En revanche, Walter Buckler fait une bonne opération financière avec la vente d'Osiatis.

La Direction poursuit en précisant le timing de l'opération. Fin août, l'acquisition du bloc de contrôle sera effectuée, puis à l'automne l'offre publique sera exécutée.

Les membres du comité s'interrogent sur le taux de l'action Econocom au moment de l'exécution de l'offre publique.

Normalement, l'action Econocom ne devrait pas subir de variation à ce moment du projet. En revanche, l'action Osiatis a déjà pris de la valeur à l'annonce de l'opération d'acquisition, car ce type d'opération est propice à une augmentation de l'action de la société rachetée.

La Direction précise qu'il s'agit d'une évolution majeure dans la vie du groupe Econocom, car à l'origine d'Econocom, la location était prédominante en regard des activités de services. Après l'acquisition, Econocom devient une société de services qui produit, entre autres, des activités de Location.

Les membres du comité font remarquer, à la Direction, que sur une courte période, l'effectif de la société a considérablement augmenté et qu'à l'horizon 2017, il n'est pas inenvisageable que la

société contienne environ 10 000 collaborateurs et qu'en conséquence, l'organisation devra immanquablement s'adapter.

La Direction est consciente des évolutions nécessaires et rappelle que le plan d'action aborde le terme de mutation. Le plan d'action prévoit, comme indiqué précédemment, les évolutions nécessaires, comme la construction d'une base de données de ressources humaines, ou encore de l'évolution des outils informatiques.

VI. Divers

Les membres du comité auraient souhaité aborder deux sujets supplémentaires, EDF et le projet KOÏ.

La Direction indique que Christophe Van Malleghem, n'étant pas présent aujourd'hui, et étant le meilleur interlocuteur sur le sujet KOÏ, il est préférable de reporter cette discussion. En revanche, la Direction précise que l'acquisition OSIATIS aura évidemment une influence certaine sur le projet KOÏ.

Les membres du comité souhaitent savoir si le projet d'acquisition Osiatis devra être soumis à la commission Européen de la concurrence.

La Direction confirme que le projet devra bien être soumis auprès de la Commission européenne de la Concurrence, et cela, probablement au mois de juillet ou août 2013.

Les membres du comité font remarquer à la Direction qu'en matière de réorganisation juridique, notamment concernant la France, la Commission Européenne donne comme directive de conserver les Instances Représentatives du Personnel et qu'en la matière, la Direction d'Econocom à fait le choix de ne pas suivre ces recommandations, laissant ainsi sans mandat, environ 70 % des personnes auparavant élues. Les membres du comité regrettent que la charte éthique ne se soit pas étendue jusqu'à ce domaine social.

La Direction fait remarquer que bon nombre de réunions ont eu lieu dans l'objectif de trouver des solutions à cette problématique. Malheureusement, il n'a pas été possible de concilier toutes les parties.

Les membres du comité indiquent avoir été contactés par les Instances représentatives du personnel de l'Allemagne et que leurs représentants seront donc présents lors de la prochaine réunion plénière du comité européen.

Les membres du comité font remarquer, notamment en rapport du projet KOÏ, que les priorités sont données à la formation des collaborateurs. Or sur le terrain, celles-ci tardent à se mettre en place. Les membres souhaitent rappeler également qu'il est préférable, notamment en terme d'économie, de conserver ses collaborateurs en les faisant évoluer plutôt que sans cesse capitaliser sur de nouveaux salariés.

Les membres du comité évoquent la possibilité d'organiser une réunion sur le sujet de l'acquisition Osiatis, en raison notamment de l'importance de la société en terme d'effectif.

La Direction précise qu'en termes de chiffre d'affaires, la société Osiatis est 5 fois moins importante qu'Econocom, mais également 3,5 fois plus petite en matière de résultat. En revanche, le nombre de collaborateurs de la société Osiatis est plus important que celui d'Econocom

Les membres du comité font remarquer, qu'il n'est pas certain que l'intégration d'ECS, soit encore parfaitement digérée, et que malgré cela, le projet Osiatis est déjà en marche.

Les membres du comité regrettent l'absence de Christophe Van Malleghem, en raison du fait que le contrat Suez devait être abordé lors de la réunion.

Les membres du comité souhaitent savoir si la Direction envisage de démarrer une discussion au niveau de l'instance européenne sur la possibilité d'effectuer une retombée financière sur l'ensemble du personnel en fonction des résultats du groupe.

La Direction souhaite savoir comment les représentants des salariés d'ex ECS sont intégrés au comité d'Entreprise Européens.

Les membres du comité indiquent que les « ex-membres ECS » sont parfaitement intégrés au comité européen. Un représentant des salariés ex Ecs fait partie du bureau du CoEE et la place de secrétaire a été refusée par un collaborateur ex ECS. Concernant les instances d'Osatis, l'organisation du comité a déjà prévu les cas d'intégration et les collaborateurs de la société désigneront eux-mêmes leur représentant.

Concernant l'éventualité du versement d'une prime européenne pour l'ensemble des salariés du groupe, la Direction ne souhaite pas se positionner dans l'immédiat et souhaite prendre le temps de la réflexion.

La Direction évoque de nouveau les aspects primes et indique sa préférence quant au système de rémunération des employés, affirmant qu'il est préférable de bénéficier d'un bon salaire mensuel plutôt qu'un salaire faible accompagné d'une prime d'intéressement importante.

Les membres du comité font remarquer que l'avantage d'une prime soumise aux résultats globaux du groupe est parfois plus adapté en regard des incertitudes qui peuvent planer sur une société et notamment sur les difficultés à engager des augmentations dans des périodes de marché difficile.

La Direction indique qu'il existe une disparité dans les rémunérations pratiquées dans les sociétés du groupe du fait des législations différentes dans les pays. Les Belges bénéficient de l'indexation alors les autres pays n'en disposent pas. Certaines sociétés du groupe ont de bons résultats financiers alors que d'autres perdent de l'argent, c'est également l'avantage d'être organisé en groupe.

Les membres du comité argumentent que l'attribution d'une prime pour l'ensemble des salariés a pour avantage de développer l'esprit communautaire auprès des employés.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance ordinaire du Comité d'Entreprise européen est levée.*

Revu et corrigé par Madame AZZOPARDI - secrétaire du CoEE &

Fabien Pierre secrétaire adjoint.